

Bessoncourt - aménagement du secteur d'entrée de village

Étude de faisabilité

Programme partenarial 2020

Maître d'ouvrage

Commune de Bessoncourt

Partenaire

Service aux communes du Grand Belfort

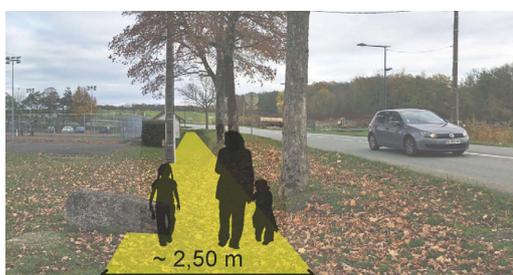
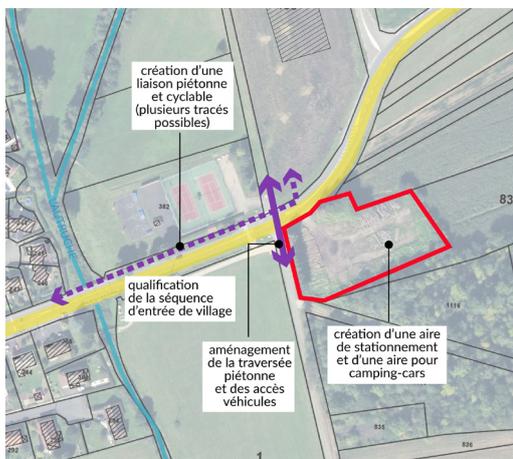
Référent / Contact

Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



La demande de la commune

La commune de Bessoncourt souhaite engager un programme d'actions pour développer, sécuriser et mettre en valeur l'entrée du village par la route départementale à hauteur de sa nouvelle salle communale. Elle a sollicité en ce sens le Service aux communes du Grand Belfort et l'AUTB pour un éclairage sur les possibilités pratiques d'un aménagement d'ensemble de ce secteur.



Les éléments de programme

Le projet comprend :

- la réalisation d'une liaison piétonne et cyclable entre la salle communale et le village ;
- la création d'une passerelle pour le franchissement de la rivière Atruche ;
- la sécurisation des traversées piétonnes et la modification des accès véhicules aux équipements de part et d'autre de la RD ;
- la création de stationnement sur un terrain communal délaissé anciennement dévolu au stockage de produits forestiers.

D'autres fonctions sont envisageables en sus, en adéquation avec la vocation sportive et de loisirs du secteur.



L'appui de l'AUTB et du Service aux communes

Ce projet concernant plusieurs administrations et collectivités, les intentions ont été présentées et plusieurs hypothèses discutées en amont avec les différents partenaires : cellule Urbanisme de la DDT, Police de l'eau, Conseil Départemental, etc.

Une présentation a été faite de l'état des lieux, des enjeux urbains, points de vigilance et études complémentaires à prévoir (notamment en matière réglementaire, technique et environnementale).

Des perspectives d'aménagement d'ensemble sont soumises à discussion, illustrées par des photomontages simples de mise en situation et des images de réalisations comparables.

À partir de ces éléments, un pré-chiffrage indicatif sera réalisé et un phasage proposé. L'aboutissement de cette démarche sera la rédaction d'un cahier des charges et de programmation, en vue de la désignation d'un maître d'œuvre.